Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026026-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize février, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Launeuc, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, GOURET Gérard, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
RIGOLLE Delphine donne pouvoir à FAISNEL Valérie
BADOUARD Allison donne pouvoir à HAMON Isabelle
CHEVALIER Hubert donne pouvoir à ROBIN Eric

Secrétaire de séance : PITHON Marie-Thérèse

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2026-026**	**FINANCES** Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFR – PERISCOLAIRE – ANNEE 2026**

Rapporteur : Eric ROBIN

M. Eric ROBIN, Maire, indique que l'AFR sollicite une subvention de fonctionnement de 29 000€ pour le fonctionnement du service de garderie périscolaire au titre de l'année 2026.

Une convention financière sera établie entre la Commune et l'AFR afin de définir les conditions de versement de cette subvention.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable au versement de cette subvention de 29 000€ à l'AFR pour le service périscolaire au titre de l'année 2026
- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 27/02/2026

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.